



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 17 heures, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du 15 janvier 2021 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Ludovic ROBITEAU. Mesdames Josiane BONNET, Marie-Paule COEURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

Excusés : M Evan GEVAERT qui a donné procuration à Mme Marie-Paule COEURDEVEY.
M. Jean-François RODE qui a donné procuration à M. Jacques GENESTE.
M. Jean-Marc ARCHAMBAUD qui a donné procuration à Mme Josiane BONNET.
Mme Brigitte SABADIN qui a donné procuration à M. Vincent LACOSTE.
Mme Valentine BARREAU qui a donné procuration à Mme Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI.

Absent : M. Antonio Manuel DE JESUS PEDRO.

Secrétaire : Mme Marie-Paule COEURDEVEY.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 ; Renouvellement du contrat statutaire CNP assurance ; Projet immobilier BSV Promotions : raccordement au réseau électricité et convention places de stationnement ; Délibération budgétaire modificative ; Reprise de vieux matériels ; Nomination des membres du comité communal des feux de forêts ; Relais de téléphonie ORANGE ; Questions diverses.

INSCRIPTION D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE DELIBERANT A L'ORDRE DU JOUR (1 - 2021).

M. le Maire propose à l'assemblée l'inscription du point supplémentaire suivant à l'ordre du jour : prorogation de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020 (2-2021).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020, lequel est adopté, à l'unanimité.

REPRISE DE VIEUX MATERIELS (7-2021).

Dans le cadre de l'opération d'investissement n° 5 « renouvellement de matériels », le fournisseur, ESPACE EMERAUDE à MARSAC SUR L'ISLE, propose de reprendre du matériel hors d'usage, en échange d'un taille haie neuf, d'un montant de 416,67 € HT.

Ces matériels, destinés au ferrailage, sont : trois débroussailleuses, deux taille haie, une tronçonneuse et deux souffleurs.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS (8-2021).

A la demande du syndicat intercommunal de voirie forestière et de défense contre l'incendie, de nouveaux membres des comités communaux des feux de forêts doivent être désignés. Ces comités ont une mission d'appui et d'aide aux pompiers lors de la lutte contre les incendies. Ils sont composés de représentants communaux dont la bonne connaissance du terrain doit notamment permettre de guider les secours en cas d'intervention.

M. le Maire propose de nommer les membres suivants :

- M. Vincent LACOSTE, maire.
- M. Jacques GENESTE, adjoint au maire.
- M. Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

RELAIS TELEPHONIE ORANGE (information).

Dans le cadre d'un accord, en janvier 2018, relatif à la généralisation d'une couverture mobile de qualité pour tous les français, passé entre l'Etat, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les opérateurs, ces derniers ont pris des engagements afin d'améliorer la couverture du territoire. Les obligations réglementaires issues de cet accord conduisent ORANGE à mener les études nécessaires à l'amélioration de la couverture de l'axe routier RD710. Cet opérateur, à la recherche d'un emplacement pour la mise en place d'un relais sur la commune, a confié l'étude à une société a récemment pris contact avec la mairie. Ce relais pourrait être implanté dans le secteur du trou de l'escalier (antenne de 30 mètres) ou dans une partie non exploitable de la zone d'activité, près du bassin de rétention (antenne de 36 mètres).

Actuellement, des antennes relais sont implantées aux Hautes Versannes, au Mas Bouchard et aux Fayes.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour accepter cette nouvelle antenne relais.

Mme Elodie DURIEUX : J'étais un peu sèche, mais j'étais étonnée de ne voir que l'école associative. Il y a quand même une centaine d'enfants à l'école publique et je pense que ça pouvait être intéressant pour tout le monde. C'est dommage, encore une fois, pour notre école. C'est ce qui m'a interpellée car la classe de mon fils travaille justement sur le recyclage et protection de la planète. Mais peut-être y a-t-il un membre de l'association qui est en lien avec l'école privée ?

M. Vincent LACOSTE : Une ladouzoise s'occupe de ce projet, mais elle n'a pas d'enfants, dans aucune des écoles, mais je sais qu'il y a eu des changements dans l'association. En tout cas, il y a une volonté de participer de la part de la directrice de l'école des Versannes, mais je ne connais pas la position de la directrice de l'école de LA DOUZE. Ces deux directrices ont été présentées et travaillent de concert. Cependant chacune a ses charges de travail, surtout dans le contexte actuel. Au sujet de l'école, savez-vous pour quelle raison la sortie piscine a été annulée ? C'est à cause du Covid ?

Mme Elodie DURIEUX : Oui, toutes les activités sportives en intérieur sont annulées. L'information a été donnée par la Préfecture.

M. Vincent LACOSTE : Concernant le protocole cantines, en application des nouvelles directives, il a été nécessaire de prévoir la même place pour chaque enfant, mais déjà, chaque classe était dans une zone, en tables décalées.

Mme Elodie DURIEUX : L'école a transmis des devis pour l'acquisition d'un vidéo projecteur. Une réponse a-t-elle été apportée ?

M. Vincent LACOSTE : Il n'y a pas eu de réponse mais j'ai demandé à voir la directrice à ce sujet.

La séance est levée à 18 h

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

La secrétaire



Marie-Paule COEURDEVEY

Le Maire



Vincent LACOSTE